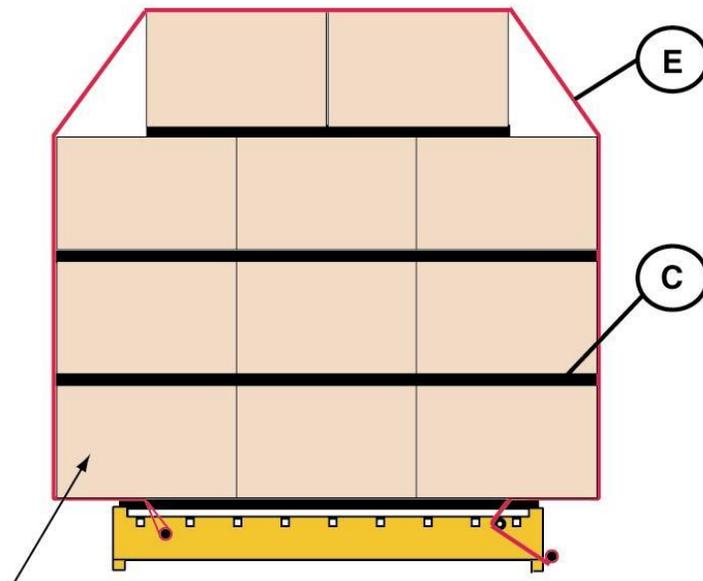
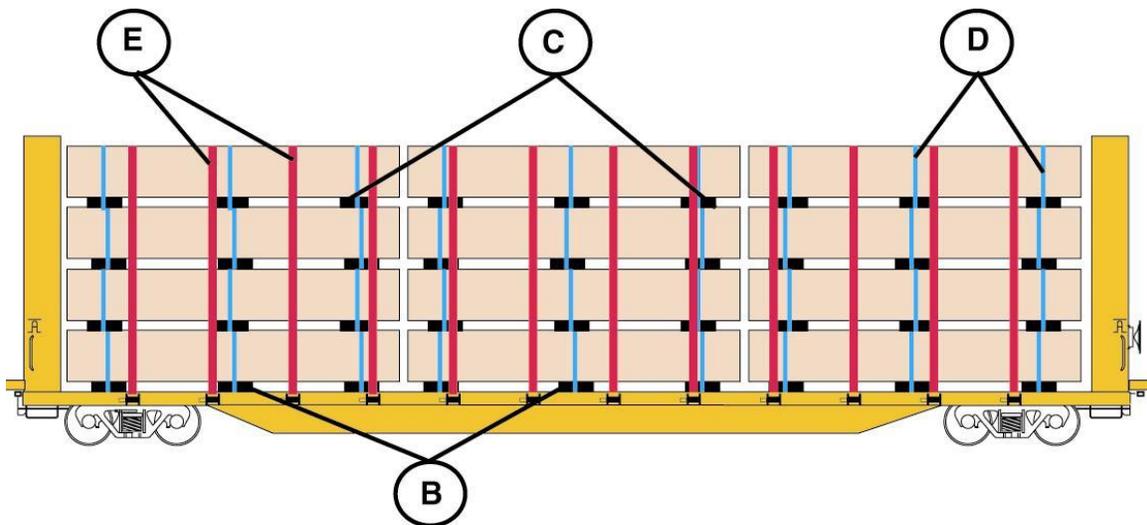


*****CHARGEMENT EXCEPTIONNEL*****

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 8 PI DE LONG OU PLUS JUSQU'À
46 ¼ PO DE LARGE SUR WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES ET
DISPOSITIF D'ARRIMAGE EN POLYESTER TRAITÉ AU PVC
UNE AUTORISATION DE CIRCULER DOIT ÊTRE ÉMISE PAR LE TRANSPORTEUR D'ORIGINE

ACFC 15069

Nouveau -01-1995 (Révisé 12-2004)



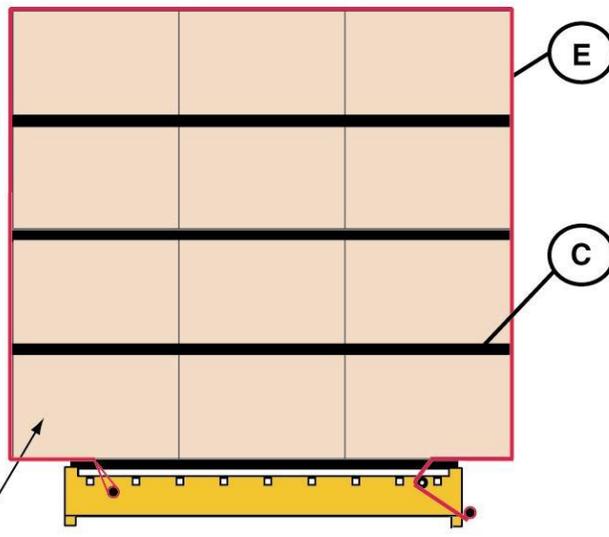
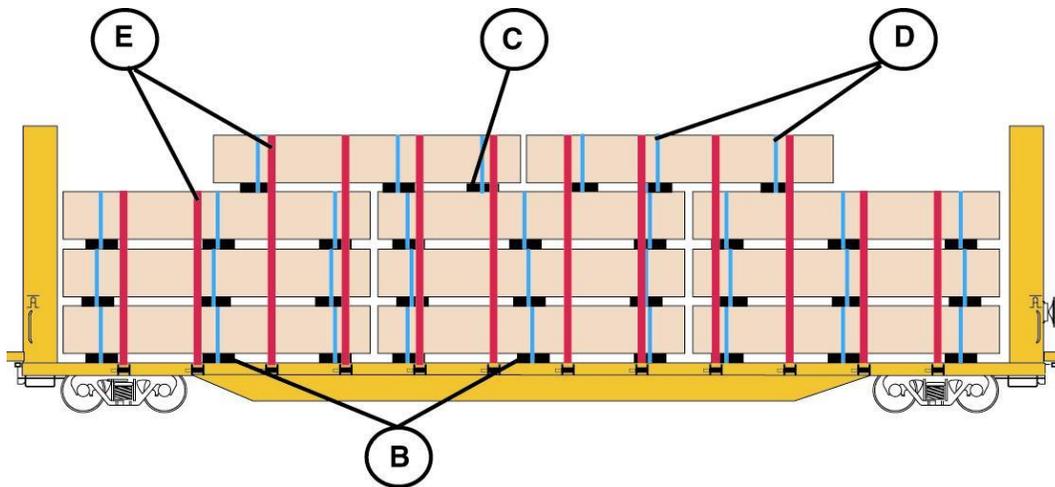
**LARGEUR
EXCEPTIONNELLE**

GRAPHIQUE 1

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 8 PI DE LONG OU PLUS JUSQU'À
46 ¼ PO DE LARGE SUR WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES ET
DISPOSITIF D'ARRIMAGE EN POLYESTER TRAITÉ AU PVC
UNE AUTORISATION DE CIRCULER DOIT ÊTRE ÉMISE PAR LE TRANSPORTEUR D'ORIGINE

ACFC 15069 (suite)

Nouveau -01-1995 (Révisé 12-2004)



LARGEUR
EXCEPTIONNELLE

GRAPHIQUE 2

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 8 PI DE LONG OU PLUS JUSQU'À
46 ¼ PO DE LARGE SUR WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES ET
DISPOSITIF D'ARRIMAGE EN POLYESTER TRAITÉ AU PVC

ACFC 15069 (suite)
Nouveau -01-1995 (Révisé 12-2004)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
A		Vacant
B	3 par paquet 14 pi de long ou moins, 4 par paquet de plus de 14 pi jusqu'à 24 pi.	Pièces d'appui: : pièces de bois de construction d'un minimum de 1 ½ po sur 3 ½ po. Leur largeur doit être au moins 1 po plus large que la hauteur. La longueur des pièces doit être égale à la largeur du chargement.
C	2 par paquet 14 pi de long ou moins, 3 par paquet de plus de 14 pi.	Séparateurs: pièces de bois de construction d'un minimum de 1 ½ po sur 3 ½ po. Leur largeur doit être au moins 1 po plus large que la hauteur. La longueur des pièces doit être égale à la largeur du chargement. Les séparateurs peuvent être fixés aux paquets à l'aide de liens de cerclage des paquets (article D). Dans un tel cas leur longueur doit être égale à la largeur des paquets.
D	2 par paquet de 14 pi de long ou moins. Ajouter un lien pour chaque 6 pi additionnels ou moins.	Liens de cerclage des paquets: feuillard haute résistance ou du fil d'acier ayant une résistance minimale à la rupture de 1 275 lb. Placer un lien à environ au quart de la longueur de chaque extrémité des paquets.
E	Minimum de 3 pour chaque paquet de la couche du haut.	Sangles d'arrimage : sangles en polyester traité au PVC de 4 po de largeur ayant une résistance minimale à la rupture de 5 000 lbs. Les sangles doivent être fixées au treuil sur un côté du wagon, passées par- dessus le chargement et attachées de l'autre côté du wagon. Les sangles doivent être bien tendues contre les deux côtés du chargement y compris les couches du bas. Toutes les sangles doivent être utilisées. Pour tendre les sangles, se servir d'une barre de 42 po afin d'obtenir une tension adéquate. Voir le graphique 1 et 2 pour la mise en place des sangles d'arrimage. La largeur du chargement excédant les côtés du wagon une sangle doit être attachée au treuil sans passer à travers les rouleaux de guidage situés dans le plancher du wagon.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 8 PI DE LONG OU PLUS JUSQU'À
46 ¼ PO DE LARGE SUR WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES ET
DISPOSITIF D'ARRIMAGE EN POLYESTER TRAITÉ AU PVC

ACFC 15069 (conclusion)

Nouveau -01-1995 (Révisé 12-2004)

Nota:

1. Il est interdit de charger des paquets contenant des pièces de longueur différentes
2. Dans le cas d'un chargement de quatre paquets de hauteur par trois de large un creux maximum de 6 pi est permis dans les rangées extérieures du haut. Les paquets du haut doivent être centrés et placés de façon que le creux soit réparti aux deux extrémités. La couche du centre doit s'étendre d'une paroi de bout à l'autre. Voir le graphique 2.
3. Dans le cas d'un chargement de trois paquets de hauteur par trois de large, la couche du haut comprenant seulement 2 paquets de large, toutes les couches doivent s'étendre d'une paroi de bout à l'autre, les deux rangées de la couche du haut étant centrées sur le chargement. Voir le graphique 1.
4. L'utilisation des lattes d'espacement est facultative. Quand elles sont utilisées, elles doivent être d'une seule pièce, d'épaisseur uniforme et d'une longueur égale à la largeur du paquet.
5. Aucun creux n'est admis entre les paquets chargés côte-à-côte.
6. Les paquets ne doivent pas dépasser 34 po de haut.
7. Les paquets plus courts que 8 pi sont interdits.
8. Lorsque le chargement se compose de paquets de diverses largeurs, les paquets les plus larges doivent être placés sur les couches du bas et les paquets plus étroits sur le dessus de sorte que les sangles d'arrimage (article E) puissent appuyer contre les côtés du chargement.
9. Ce chargement, excédant les dimensions du plancher du wagon, doit être considéré comme chargement exceptionnel.
10. Tous les treuils doivent être en tout temps munis de sangles adéquates.

Voir les règles générales pour plus de détails.